



Accusé de réception en préfecture
050-200067205-20170921-DEL2017-224-DE
Date de télétransmission : 06/10/2017
Date de réception préfecture : 06/10/2017

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 15/09/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 193
Nombre de votants : 207

Secrétaire de séance : Benoit HOUIVET

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (à partir de 19 h jusqu'à 22h05), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard (jusqu'à 22h35), CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 23h), THOMELIN Auguste suppléant de FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (arrivée en cours de séance), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h30), GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie (jusqu'à 22h30), HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 19h50), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 20h10), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 22h30), HUET Fabrice, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h20), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (jusqu'à 20h10), LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h30), LEBARON Bernard, GODEFROY Jeannine suppléante de LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henri suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 22h30), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h40), LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette (jusqu'à 23h19), LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 20h), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à 19h50), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARION Elisabeth suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PEYPE Gaëlle (jusqu'à 22h51), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine (jusqu'à 22h45), RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h30), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (jusqu'à 21h19), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h35), THIEULENT Lydia (jusqu'à 22h30), TISON Franck (jusqu'à 22h30), TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 22h30), VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 22h40), VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h30).

Ont donné procurations :

ANNE Philippe à LEGOUPIL Jean-Claude,
BALDACCIO Nathalie à LEQUERTIER Joël,
BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine (à partir de 22h05),
CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien (à partir de 22h35),
CAUVIN Joseph à LEBEL Didier,
FEUARDANT Marc à PILLET Patrice,
FEUILLY Hervé à MARGUERITTE David (à partir de 23h),
GODEFROY Annick à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée),
GOSSELIN Bernard à LECHEVALIER Guy,
GROULT André à CASTELEIN Christèle,
HAMON-BARBE Françoise à Cyril BOURDON (à partir de 19h50)
HEBERT Dominique à LEFRANC Bertrand (jusqu'à 20h10),
HUET Catherine à HUET Fabrice (à partir de 22h30),
JOLY Jean-Marc à LE MONNYER Florence (à partir de 21h20 et jusqu'au départ de F LEMONNYER),
LALOE Evelyne à DUFOUR Luc,
LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain (à partir de 20h10),
LEBONNOIS Marie-Françoise à VIVIER Nicolas (jusqu'au départ de VIVIER Nicolas),
LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine,
LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de 22h40),
LEPOITTEVIN Michel à MOUCHEL Evelyne,
LEQUILBEC Frédéric à GUYON Sophie (à partir de 20h et jusqu'au départ de S. GUYON),
MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy (à partir de 19h50)
POTTIER Bernard à LETERRIER Richard,
REVERT Sandrine à DELAPLACE Henri (à partir de 22h45),
ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert,
SCHMITT Gilles à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h19 et jusqu'au départ de P. ROUSSEL),
TISON Franck à SEBIRE Nelly (à partir de 22h30),
VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 22h40),

Excusés : BROQUET Patrick, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GOSSELIN Albert, HAMELIN Jacques, JEANNE Dominique, LE PETIT Philippe, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, TIFFREAU Danièle.

Délibération n° 2017-224

OBJET : Pôle de Proximité de St Pierre-Eglise – Convention carte loisirs volet associatif

Exposé

Depuis 2003, la communauté de communes du canton de St Pierre-Eglise apportait une aide directe aux familles qui inscrivait leurs enfants dans une association sportive ou culturelle et percevait en retour une aide de la DDCS (DDJS à l'époque) par l'intermédiaire du dispositif coupon sport.

Le but de ce dispositif était de favoriser la pratique sportive chez les jeunes de 9 à 18 ans, pour éviter l'inactivité et les problèmes pouvant s'y rapporter (petite délinquance...). Ce dispositif visait un public à revenu modéré, sélectionné par la perception de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF. Le prix du coupon était de 16 euros. En 2006, la CAF prend le relais avec le dispositif carte loisirs dans le cadre du Contrat Temps Libre.

En 2009, le dispositif carte loisirs n'étant plus éligible au Contrat Enfance Jeunesse, la communauté de communes du canton de St Pierre-Eglise a décidé de la poursuivre et de signer une convention avec les associations de son territoire intéressées prévoyant le versement d'une aide de 15 euros par enfant et en fixant les conditions d'attribution.

Pour permettre la poursuite de cette aide dans le pôle de proximité de St Pierre-Eglise, le Conseil Communautaire est appelé à décider le maintien de ce dispositif.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 026/2011 en date du 27/04/2011 modifiée par la délibération 2012/22 en date du 03/04/2012 du conseil communautaire du canton de Saint Pierre-Eglise,

Vu l'avis favorable de la Commission de territoire du Pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 182 – Contre : 0 – Abstentions : 10) :

- **Décide** le maintien du dispositif à destination des jeunes pour leur inscription dans les associations locales dans les conditions fixées par convention entre l'EPCI et les associations concernées,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer les conventions et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 06/10/2017
et publication ou notification
du : 28/09/2017



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



PROJET DE CONVENTION

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 06/10/2017
et publication ou notification
du : 28/09/2017

Entre d'une part,

La Communauté d'agglomération du Cotentin, pôle de proximité de St Pierre-Eglise, représentée par M Daniel DENIS, Président de la commission de territoire du pôle de proximité de St Pierre-Eglise,

Et d'autre part,

L'association

Représentée par M, Président(e)

Adresse postale :

Mail :

Téléphone :

Préambule :

Le pôle de proximité de St Pierre-Eglise dans le cadre du **Projet Educatif Local** développe sa politique tarifaire et l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles en faveur des jeunes.

L'association a souhaité, après avoir été informée du projet, devenir partenaire de cette action en faveur de la jeunesse.

La présente convention a pour but de fixer les modalités de ce partenariat.

Article 1 : Durée

La présente convention est établie pour une durée d'une année, reconductible sur décision expresse. Elle pourra faire l'objet d'avenant(s). Elle pourra également être dénoncée par l'un des signataires, avec un délai de préavis de deux mois et obligatoirement par courrier.

Article 2 : Public concerné

Cette action concerne le public à revenu modéré (bénéficiaires de la carte loisirs A ou B de la CAF et de l'ARS), en école primaire ou âgés de 6 à 11 ans en IME, et **habitant sur le pôle de proximité de St Pierre-Eglise.**

Article 3 : Engagement du pôle de proximité de St Pierre-Eglise

La Communauté d'Agglomération s'engage à rembourser à l'association le prix du coupon, soit 15 € par enfant, sur présentation du bordereau de demande de versement de l'aide et des pièces justificatives.

Article 4 : Engagement de l'association

L'association s'engage à :

- expliquer le dispositif d'aide aux familles notamment :
 - son but : permettre à tous l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles et encourager ces pratiques
 - ses financeurs : le pôle de proximité de Saint Pierre Eglise de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- mettre une affiche annonçant le dispositif et remettre une plaquette d'information aux familles bénéficiaires
- faire payer les familles en appliquant les réductions suivantes **dès l'inscription** :
 - valeur du coupon loisirs :
 - Public bénéficiaire de la carte loisirs A : 15 €
 - Public bénéficiaire de la carte loisirs B : 15 €
 - Public bénéficiaire de l'ARS : 15 €
 - validité : pour un enfant inscrit à une activité pour l'année
- vérifier les justificatifs de ressources : *notification ARS ou carte loisirs CAF A ou B.*
- remplir un bordereau précisant les enfants bénéficiaires de la carte loisirs ou de l'ARS ; l'association doit noter, pour chaque bénéficiaire, le nom et prénoms de l'enfant, sa date de naissance, son numéro d'allocataire, le tarif de l'association et le prix payé par la famille après l'application de l'aide. **Le bordereau est à remettre au plus tard le 1^{er} novembre de l'année au service jeunesse avec les justificatifs.**

Fait à ST PIERRE EGLISE, le

